
Programme de travail 2022-2026 de la Conférence tripartite CT

1. Généralités

1.1 Objectifs et activités de la CT

Plateforme politique de la Confédération, des cantons, des villes et des communes, la Conférence tripartite (CT) encourage la coopération entre les échelons institutionnels et entre les espaces urbains et ruraux. Elle poursuit les objectifs suivants (ch. 1 de la Convention sur la Conférence tripartite du 28 octobre 2020) :

- encourager la collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes, ainsi qu'entre les espaces urbains et les espaces ruraux (principe du développement cohérent du territoire) ;
- traiter les sujets à incidence spatiale d'importance nationale, qui concernent les trois échelons institutionnels ;
- participer au développement d'une politique commune pour les agglomérations, les espaces ruraux et les régions de montagne, dans le respect des besoins propres à ces différents espaces.

Selon le ch. 5.5 de la Convention, les priorités de la CT sont définies dans un programme de travail pluriannuel approuvé par ses membres. Conformément aux objectifs fixés, le programme de travail 2022-2026 portera sur des problématiques territoriales pour lesquelles une collaboration des trois échelons institutionnels représenterait une plus-value significative. Le degré d'urgence et la portée (nationale) sont également des critères à retenir pour choisir les thématiques. Il convient en outre de veiller à ce que les sujets traités par d'autres acteurs ou organes (plateformes d'échanges spécifiques à un secteur, dialogues nationaux, conférences spécialisées, etc.) ne se recoupent pas avec ceux de la CT. Si tel est le cas, et moyennant l'approbation des parties prenantes, la CT n'intervient qu'à condition que cela apporte une valeur ajoutée (discussion au niveau politique par ex., éloignement du cadre purement sectoriel). Ceci sera analysé avant que la CT ne s'engage sur un dossier concret.

La CT peut aborder et traiter les sujets de différentes manières :

- Discussions stratégiques : La CT peut servir de plateforme de discussions politiques ou intervenir pour coordonner des thèmes et projets qui concernent un ou plusieurs de ses membres.
- Travaux d'approfondissement : Si la nécessité d'une action tripartite est avérée dans un domaine spécifique, la CT peut lancer ses propres projets (mandater des études, produire un recueil de bonnes pratiques, élaborer une stratégie tripartite, etc.), qui peuvent aussi se traduire en recommandations politiques à l'intention de ses membres ou d'autres acteurs.
- Sensibilisation, transfert de connaissances : La CT organise des rencontres et conférences thématiques destinées à un large public d'acteurs intéressés des échelons politique et/ou technique. Elles peuvent être en lien, ou non, avec les projets CT, par exemple pour informer des résultats d'un projet et les mettre en valeur. En outre, elle communique activement sur les résultats de ses travaux, via son site Internet ou un travail médiatique ciblé.

La CT ne peut pas prendre de décision contraignante. Elle se limite à formuler des recommandations, appliquées par les acteurs institutionnels à leur seule discrétion. Si leur mise en œuvre ne fait généralement pas l'objet d'un monitoring, la CT peut l'envisager dans des cas spécifiques. Il convient en outre de noter que les échanges d'informations et de points de vue au sein de la CT ne remplacent pas les procédures formelles (consultations, audits).

1.2 Impact et mise en œuvre du programme de travail

La CT n'envisage pas son programme de travail comme une liste de tâches à traiter impérativement, mais plutôt comme un cadre commun assorti de priorités thématiques – dans lesquelles les activités de la CT peuvent s'inscrire. La concrétisation de ces activités doit se poursuivre selon une mise en œuvre « évolutive », garante de flexibilité. Ainsi, le programme pourra être ajusté ou complété selon les besoins. Il est néanmoins prévu d'introduire un nouveau processus afin d'améliorer le pilotage politique de la mise en œuvre du programme de travail 2022-2026.

Le Groupe de travail technique tripartite (GTT) élabore, en vue de la séance d'automne du plénum, une planification qui comporte les points suivants :

- des sujets de discussion tripartites pour l'année à venir, sur la base du programme de travail et des derniers développements ;
- des projets et des événements, sur la base du programme de travail et d'éventuelles suggestions des membres CT, avec un horizon de planification de deux ans et tenant compte des travaux en cours. Il s'agit ici d'une première étape de concrétisation, permettant à la CT de discuter de l'orientation générale desdits projets et événements ;
- une évaluation de la nécessité de poursuivre les travaux dans certains domaines, devenus peut-être moins actuels ou désormais traités de manière tripartite par d'autres acteurs/organes, etc.

Le plénum discute et avalise cette planification lors de sa séance d'automne et mandate le GTT pour la mise en œuvre. Il peut également mener de premiers échanges sur l'orientation générale des événements et projets proposés, car cela permet d'intégrer les revendications politiques dès la phase de conception.

Dans un second temps, une fois en possession des concepts, la CT rend une décision finale sur l'exécution et le financement. Les bases conceptuelles doivent énoncer les objectifs du projet et inclure une présentation de la plus-value que représenterait concrètement l'approche tripartite, des explications sur le contenu et sur la marche à suivre ainsi que des réflexions sur le processus de validation des résultats, communication incluse.

Chaque délégation CT peut évidemment toujours faire inscrire un dossier à l'ordre du jour des discussions politiques (voir ch. 5.4 de la Convention).

2. Priorités thématiques 2022- 2026

Les priorités thématiques ci-après contiennent un descriptif rapide de chaque sujet et des principaux défis, un exposé des activités en cours et/ou planifiées et un descriptif d'activités pouvant être envisagées. À noter que le degré de concrétisation varie inévitablement.

Durant la première phase du programme de travail (2022-2023), la CT se concentrera sur les activités de premier plan qui ont déjà commencé ou sont en préparation. Dans le même temps, les nouvelles activités proposées recèlent de nombreuses possibilités dans le cadre thématique donné.

L'ordre de priorité est établi selon le processus de mise en œuvre défini au ch. 1.2, en fonction des ressources disponibles ; les activités seront détaillées en temps voulu. Il s'agira là aussi de veiller à éviter tout doublon avec d'autres acteurs.

2.1 Agglomérations – politique des agglomérations

Conformément à la Convention, la CT participe au développement d'une politique commune pour les agglomérations. Jusqu'à présent, la CT a rendu compte à intervalles réguliers de certains aspects spécifiques de la politique des agglomérations de la Confédération ; elle a procédé à l'automne 2018 à un état des lieux plus général et à une discussion sur l'avancement de la mise en œuvre. La dernière discussion approfondie sur le développement aux trois échelons institutionnels remonte à 2013 dans le cadre de la CTA, plus précisément lors de l'adoption de la Stratégie tripartite pour une politique suisse des agglomérations. Il est prévu de développer la politique de la Confédération durant la période de programme (évaluation et mise au point de nouvelles stratégies).

Outre les activités déployées par la Confédération, la CT traite aussi des agglomérations sous l'angle spatial, avec ses enjeux spécifiques (aménagement du territoire, vivre-ensemble et diversité, environnement et dérèglement climatique) et discute des réponses proposées par les différents échelons institutionnels. Les actions menées par leurs acteurs contribuent à la cohérence du développement territorial.

Activités en cours ou en préparation

Aucune

Nouvelles activités envisageables

- Organiser une conférence destinée à un large public et consacrée aux enjeux des agglomérations ou à un thème plus ciblé (en alternance évt. avec le thème 2.2). Elle pourrait aussi permettre d'améliorer la diffusion de résultats obtenus dans d'autres domaines.
- Organiser un atelier annuel destiné à un public d'experts tripartite et consacré à des questions spécifiques de la politique pour les agglomérations. Ici aussi, on peut imaginer des synergies avec d'autres domaines (par ex. dérèglement climatique, paysage et biodiversité, vivre-ensemble et cohésion).
- Réaliser le suivi de l'évaluation de la politique des agglomérations de la Confédération, en publiant éventuellement une prise de position commune des délégations cantonales et communales.
- Utiliser la CT comme plateforme de discussion tripartite pour le suivi du développement de la politique pour les agglomérations, dans l'objectif de mieux répondre aux enjeux propres aux espaces urbains (urbanisation, environnement, dérèglement climatique, culture, affaires sociales, etc.).

- Soutenir la Confédération dans le développement de programmes existants ou le lancement de nouveaux programmes dans le droit-fil de sa politique des agglomérations (par ex. nouveaux instruments de co-financement dans les domaines importants pour les espaces urbains [environnement, dérèglement climatique, culture, affaires sociales]).
- Informer et discuter régulièrement de l'avancement de la politique pour les agglomérations et, au besoin, épauler la Confédération dans la mise en œuvre de programmes dédiés.

2.2 Espaces ruraux et régions de montagne – politique des espaces ruraux et des régions de montagne

Conformément à la Convention, la CT participe au développement d'une politique commune pour les espaces ruraux et les régions de montagne. Jusqu'à présent, la CT a rendu compte à intervalles réguliers de certains aspects spécifiques de la politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne ; elle a procédé à l'automne 2018 à un état des lieux plus général et à une discussion sur l'avancement de la mise en œuvre. Il est prévu de développer la politique de la Confédération durant la période de programme (évaluation et mise au point de nouvelles stratégies).

Outre les activités déployées par la Confédération en faveur des espaces ruraux et des régions de montagne, la CT traite des thématiques qui la concernent (aménagement du territoire, vivre-ensemble et diversité, environnement et dérèglement climatique) et discute des réponses développées par les différents échelons institutionnels. Les actions menées par leurs acteurs contribuent à la cohérence du développement territorial.

Activités en cours ou en préparation

Aucune

Nouvelles activités envisageables

- Organiser une conférence destinée à un large public et consacrée aux enjeux des espaces ruraux et des régions de montagnes ou à un thème plus ciblé (en alternance évt. avec le thème 2.1), par exemple sur :
 - a) la préservation à long terme et le développement « intelligent » de l'infrastructure dans les espaces ruraux (équipement, gestion de l'eau, protection contre les risques naturels), en tenant compte du dérèglement climatique, de la numérisation et de l'évolution des attentes sociétales ;
 - b) le renforcement de l'innovation, de la compétitivité et de la qualité de vie des espaces ruraux et des régions de montagne en vue d'une occupation décentralisée durable du territoire.
 Elle pourrait également permettre d'améliorer la diffusion d'éventuels résultats dans d'autres domaines.
- Organiser un atelier annuel destiné à un public d'experts tripartite et consacré à des questions spécifiques de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne. Ici aussi, on peut imaginer des synergies avec d'autres domaines (dérèglement climatique, paysage et biodiversité, vivre-ensemble et cohésion, etc.).

- Réaliser le suivi de l'évaluation de la politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne, en publiant éventuellement une prise de position commune des délégations cantonales et communales.
- Utiliser la CT comme plateforme de discussion tripartite pour le suivi du développement de la politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne. Une des préoccupations serait par ex. une meilleure coordination avec les politiques sectorielles.
- Soutenir la Confédération dans la mise en œuvre du Plan d'action Régions de montagne (suite à la recommandation du groupe d'accompagnement stratégique pour les régions de montagne et suite à la motion Egger [19.3731]).
- Informer et discuter régulièrement de l'avancement de la politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne et, au besoin, épauler la Confédération dans la mise en œuvre de programmes dédiés.

2.3 Développement territorial/processus et instruments de développement urbain

Depuis décembre 2021, le Projet de territoire Suisse offre un cadre d'orientation et une aide à la décision pour les activités des trois échelons de l'État. Ses objectifs, stratégies et principes d'action généraux pour un développement durable en Suisse restent d'actualité et sous-tendent le travail de la CT. Dans son rapport *Structures régionales globales ville-campagne : comment promouvoir un développement cohérent du territoire ?*, celle-ci s'est fixée pour objectif d'encourager le développement cohérent territorial à l'échelle régionale, comme le prévoit le Projet de territoire Suisse.

Activités en cours ou en préparation

Programme d'impulsion « Développer vers l'intérieur »

Ces dernières années, la CT a beaucoup réfléchi aux questions liées à la densification du bâti. Elle a notamment publié en 2014 le rapport « Le b.a.-ba du développement urbain durable », assorti de recommandations. Les discussions politiques ont permis de jeter les bases du programme tripartite « Développer vers l'intérieur », dont l'objectif principal est d'aider les communes à appliquer la loi révisée sur l'aménagement du territoire (LAT I). Les prestations proposées dans le cadre des trois actions définies conjointement (conseil, formation, recueil d'exemples et communication en tant que tâche transversale) sont assurées par EspaceSuisse. Après avoir pris connaissance des résultats positifs de l'évaluation du programme d'impulsion – confiée par la CT à un bureau externe –, le Comité CT s'est prononcé, le 5 mars 2020, en faveur de la prolongation du programme pour cinq ans (2021-2025).

Dialogue « Densifier avec qualité » – Dialogue tripartite sur les procédures et instruments pour un développement vers l'intérieur de qualité

La CT est favorable à la création d'un dialogue entre les acteurs institutionnels et non institutionnels, dans l'objectif d'assurer une compréhension commune de ce qu'est « Densifier avec qualité » et de développer des procédures et des instruments adaptés. Bien que la signification de la densification du bâti soit acquise pour l'ensemble des acteurs, la pratique a révélé de vraies divergences d'intérêts et de perception des enjeux.

Par conséquent, il est proposé de lancer un dialogue basé sur des problématiques concrètes et axé sur la recherche de solutions. Celui-ci doit permettre de définir le rôle et les attentes de chaque partenaire, d'analyser les marges de manœuvre, de débattre des défis juridiques et économiques à relever pour trouver de bonnes solutions et d'élaborer des propositions destinées aux acteurs institutionnels et non institutionnels.

Le dialogue contribue ainsi à une compréhension commune du développement vers l'intérieur et apporte des solutions politiques concrètes. Afin d'éviter les doublons, il intégrera les réflexions qui existent déjà. Les thématiques doivent être pertinentes pour les trois échelons et avoir une réelle portée politique. Le dialogue sera lancé à l'enseigne du thème « arbitrage des intérêts et clarification des marges de manœuvre », qui a déjà fait l'objet de discussions au sein de la CT en 2019.

Étude « Les lignes ferroviaires et leur potentiel pour le développement urbain »

Ayant une grande capacité de transport, le rail peut être un maillon essentiel de la densification urbaine en Suisse. Les sommes considérables investies dans le réseau ferroviaire pourraient ainsi déployer des effets encore plus importants. En plus des modèles de planification existants (pôles de développement autour des gares, par ex.), la CT entend mettre en évidence comment l'observation d'un corridor ferroviaire dans son ensemble (et donc aussi des petites et moyennes gares) peut contribuer à une urbanisation et à un développement du paysage axés sur le rail et sur d'autres formes de mobilité collective. Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les communes qui ne sont pas directement reliées au réseau ferroviaire pourront en bénéficier.

En lançant ce projet, la CT entend contribuer à un développement territorial cohérent dans les espaces aussi bien urbains que ruraux. Il est tout à fait pertinent d'aborder cette question de manière tripartite, puisque ce type de planification intégrée doit être ajusté aux processus et outils de planification existants au niveau du canton, de la région de planification et des villes et communes. On peut en outre partir du principe que la mise en œuvre d'une telle approche nécessite de passer par des structures d'organisation tripartite.

La première étape est en cours ; elle propose de réaliser un état des lieux de la recherche, d'identifier les modèles de planification existants à l'échelle des corridors ferroviaires, d'analyser les potentiels concrets dans des corridors sélectionnés et d'effectuer une estimation valable à l'échelle de toute la Suisse.

Autres activités envisageables

- Étapes 2 et 3 du projet « Les lignes ferroviaires et leur potentiel pour le développement urbain » comme prévues dans l'ébauche du 22 juin 2020 : ces deux étapes seront arrêtées sur la base des constats dressés lors de l'étape 1.

L'étape 2 consistera à formuler des propositions afin de tirer le meilleur parti des potentiels identifiés dans la pré-étude. Serait envisageable une analyse poussée des outils qui permettront une planification intégrée du développement urbain et des transports à l'échelle des corridors, des solutions institutionnelles adaptées et de l'ajustement nécessaire de la planification intégrée aux processus et outils de planification existants au niveau du canton, de la région de planification et des villes et communes.

L'étape 3 est celle du concept de mise en œuvre et de l'adhésion au nouveau modèle de planification. Concrètement, il s'agira d'examiner les mécanismes qui permettront de mobiliser du terrain constructible, en tenant compte de la demande escomptée et des mesures d'accompagnement destinées à encourager le transfert de la route au rail – sans oublier les mécanismes de compensation si les zones constructibles doivent être affectées au rail. D'une manière générale, la CT entend porter une attention particulière aux autres mesures qui permettront d'encourager l'adhésion au nouveau modèle. Outre les

travaux de fond, cette étape servira à déterminer comment mettre en valeur les résultats du projet.

- Projet de territoire Suisse : Pendant la période de programme 2020-2026, les organisations responsables du Projet de territoire Suisse (DETEC, CdC, DTAP, ACS, UVS) devront décider si elles souhaitent actualiser le concept, qui a déjà 10 ans. L'ARE et l'équipe d'experts tripartite (où sont représentées toutes les parties prenantes au Projet de territoire) élaboreront conjointement les bases décisionnelles ad hoc à l'automne 2021. Si les organisations responsables lancent effectivement l'actualisation en 2022, la CT pourra faire office de plateforme pour les discussions politiques sur les jalons du processus. Il ne serait ainsi pas nécessaire de mettre en place des structures dédiées, comme ça a été le cas lors de l'élaboration du Projet de territoire actuel. L'adoption passerait cette fois encore par les organisations responsables.

2.4 Biodiversité et qualité paysagère

Le renforcement de la biodiversité et la préservation de paysages de qualité sont un défi et un objectif majeurs, à tous les échelons de l'État. La qualité de vie est indissociable de la qualité du paysage et de la richesse de la biodiversité, base naturelle de la vie. Des paysages et une biodiversité de qualité remplissent des fonctions d'habitat et de régulation climatique essentielles au sein des espaces urbains. Consciente de la nécessité de lutter contre la perte de biodiversité et de préserver et soutenir le paysage en tant que bien commun, la communauté internationale a adopté la Convention sur la diversité biologique et la Convention européenne du paysage, respectivement signées par la Suisse en 1992 et en 2012. Le Conseil fédéral a adopté en 2012 la Stratégie Biodiversité Suisse. La mise en œuvre de la stratégie exige la collaboration des trois échelons institutionnels.

Activités en cours ou en préparation

Projet « Développer la biodiversité et la qualité paysagère dans les agglomérations »

Le projet « Développer la biodiversité et la qualité paysagère dans les agglomérations » est partie intégrante du plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. Le projet est réalisé dans le cadre de la CT, sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) missionné par le Conseil fédéral en 2017. Il se concentre sur les agglomérations, qui jouent un rôle prépondérant dans la préservation et le développement de la biodiversité. Leur haute qualité paysagère est un gage de qualité de vie et de bien-être pour la population.

Une fois posé le cadre de référence commun de l'étape 1, les analyses des instruments et processus (étape 2) ont suivi en 2020 : sur mandat de l'OFEV, le bureau EBP Schweiz AG a examiné comment les instruments de planification pertinents à l'échelon des agglomérations contribuent au développement de la biodiversité et de la qualité paysagère dans ces espaces. Les résultats de l'étude seront mis en valeur (mesures de communication).

Autres activités envisageables

- Travaux de suivi du projet « Développer la biodiversité et la qualité paysagère dans les agglomérations »
- L'encouragement de la création et du développement d'une infrastructure écologique nationale est une tâche commune aux trois échelons institutionnels. L'intégration de l'infrastructure écologique doit être renforcée au sein des instruments de l'aménagement du territoire. La CT se propose d'approfondir ce sujet.

2.5 Durabilité et dérèglement climatique

Le rapport *Mégatrends et développement territorial en Suisse* publié par le Conseil de l'organisation du territoire (COTER) cite le dérèglement climatique parmi les cinq tendances globales. Ce terme reste néanmoins trop abstrait, tant il recouvre de domaines variés (aménagement du territoire, transport, énergie, bâtiments, protection de l'environnement, agriculture, sylviculture, etc.). Ce d'autant plus que chacun de ces domaines est soumis au principe de subsidiarité et à une répartition des tâches entre les trois échelons de l'État (Confédération, cantons, communes et villes). Tous sont censés élaborer des mesures visant à atténuer le dérèglement climatique. Selon les scénarios climatiques, les changements attendus affecteront le développement du territoire de la Suisse. Si tous les types de territoire (villes/agglomérations, espaces ruraux) sont concernés, il existe des défis spécifiques à chacun ; et les mesures que l'on doit mettre en place doivent être adaptées en fonction du contexte territorial.

Comment la Suisse en tant qu'État fédéral fait-elle face à cette situation ? Il n'y a pas *une* réponse politique mais *plusieurs* réponses qui nécessitent une approche coordonnée : elle doit être globale et transversale entre les différents échelons institutionnels (coopération verticale), entre les cantons et entre les villes et les communes (coopération horizontale). Face à ce constat, il paraît particulièrement judicieux d'envisager cette question sous l'angle tripartite. Si les problématiques liées au dérèglement climatique sont connues, les compétences et responsabilités doivent encore être tirées au clair. Ainsi, diverses questions pourraient être abordées par la CT, par ex. la clarification et la définition des responsabilités et des tâches dans la mise en œuvre de la stratégie Climat 2050.

La CT pourrait traiter d'autres problématiques très concrètes, telles que la préservation des espaces verts dans le contexte de la densification du bâti, la réalisation d'infrastructures écologiques, l'analyse de l'importance des zones rurales dans l'adaptation au dérèglement climatique, les infrastructures intelligentes dans les zones rurales, l'expansion du chauffage urbain dans les villes et communes urbaines, la promotion de la consommation durable.

Activités en cours ou en préparation

Aucune

Nouvelles activités envisageables

- Mise en œuvre des objectifs climatiques de la stratégie Climat 2050 : l'échange d'informations et de points de vue à l'échelle de la Suisse est une tâche incombant aux trois échelons institutionnels.
- Ateliers sur des questions spécifiques (par ex. les conséquences du dérèglement climatique sur l'utilisation du territoire en Suisse) destinées à un public spécialisé tripartite, voire aussi plus spécifiquement pour différents types de territoires (développement vers l'intérieur des zones urbaines)

dans le contexte du dérèglement climatique, conséquences d'une augmentation des taxes sur le CO₂ pour les zones rurales, etc.).

- Consommation durable : quel rôle l'État peut-il et doit-il jouer dans son encouragement ? Sans changement à moyen terme des habitudes de consommation, de nombreux objectifs de durabilité (mobilité, logement, nutrition, etc.) ne seront pas atteints. Le secteur public a un rôle important à jouer en tant qu'acheteur et qu'employeur (exploitation d'établissements, restauration collective, marchés publics, etc.). La CT pourrait organiser des webinaires, ateliers ou autres, afin de diffuser des idées et discuter des projets en cours d'exécution dans toute la Suisse.
- Diffusion des mesures climatiques ambitieuses (« bonnes pratiques ») : des initiatives innovantes existent dans les grandes villes. Comment les identifier et les adapter aux espaces ruraux ? Comment, à partir de ces exemples, fixer des critères pouvant ensuite être adoptés par la Confédération ou par les cantons ?

2.6 Vivre-ensemble et cohésion

La cohésion et le vivre-ensemble ont lieu au cœur des communes, notamment grâce à une vie de quartier dynamique et aux activités proposées dans le voisinage. Le vivre-ensemble est un sujet transversal, qui entre en jeu dans de nombreux domaines, à l'instar de la mixité sociale et démographique, de la politique du logement et d'autres politiques sectorielles relevant de l'aménagement du territoire. Les mesures les plus prometteuses sont celles qui ne se contentent pas de favoriser des échanges ponctuels mais celles qui associent promotion du vivre-ensemble et politique de développement communal ou urbain de qualité. De telles mesures peuvent relever de différents domaines : enseignement, petite enfance, enrichissement de la vie de quartier, aménagement des espaces publics et des transports.

La pandémie de coronavirus a mis en lumière l'importance de la cohésion sociale. Partout en Suisse, des initiatives citoyennes et d'intérêt général ont essaimé : des opérations de soutien ont été lancées, des services de livraison à domicile mis sur pied et des portails web d'entraide entre voisins ont vu le jour rapidement et sans encombre. En parallèle a été mise au jour la nécessité d'une communication claire et uniforme – surtout en temps de crise. D'une part, il a été démontré que les mesures et les projets émanant des autorités ne peuvent être couronnés de succès que si la population est impliquée en amont et qu'elle adhère aux projets. D'autre part, les objectifs communs ne peuvent être réalisés que si les principes de base du vivre-ensemble et de la solidarité sont appliqués.

Ces dernières années, diverses organisations ont mené de multiples projets et formes de coopération visant à soutenir la cohésion au sein des villes comme des zones rurales ; ce faisant, elles ont réuni de précieuses connaissances pour la mise en œuvre (Projets urbains, Réseau Quartiers vivants, programme *Periurban*). Ces projets ont permis de mettre au banc d'essai différentes formes de coopération entre domaines (par ex. urbanisation et affaires sociales) ou entre échelons institutionnels.

L'échelon régional joue un rôle central dans l'encouragement de la cohésion sociale. Dans les structures régionales globales ville-campagne notamment, les interactions et complémentarités entre ces différents espaces sont particulièrement présentes et peuvent être activement façonnées. Pour ce faire, la volonté politique – quoi qu'importante – ne suffit pas : les régions doivent être capables d'agir et disposer des instruments péréquatifs que cela implique. On peut également envisager des alliances entre régions n'ayant aucun lien géographique direct. Un autre pilier de la cohésion est l'engagement citoyen, absolument essentiel pour relever les défis sociétaux et assurer la qualité du développement territorial. Si le rôle de l'État en la matière est relativement restreint, ce dernier est avant tout tenu de collaborer

avec les différents acteurs afin de créer un cadre à même de favoriser le vivre-ensemble et la cohésion sociale sur le terrain et d'encourager la société civile à rejoindre le mouvement.

Le rôle de la CT pourrait être d'encourager les échanges d'expériences visant à mieux comprendre les imbrications entre la qualité de vie et les différents espaces, l'objectif étant de faire des villes et des zones urbaines des lieux inclusifs, sûrs, résilients et durables, comme le prévoit l'objectif 11 de l'Agenda 2030.

Activités en cours ou en préparation

Aucune

Nouvelles activités envisageables

- La CT organise une conférence nationale dédiée au vivre-ensemble et à la cohésion, destinée en premier lieu aux membres de la sphère politique mais aussi aux spécialistes des trois échelons institutionnels. Elle pourrait reposer d'une part sur les expériences accumulées dans le cadre de programmes et de projets promouvant la cohésion sociale et le développement urbain/des communes de qualité, d'une autre sur les réflexions issues du rapport de la CT « *Structures régionales globales ville-campagne : comment promouvoir un développement cohérent du territoire ?* » paru en 2019. Des ateliers thématiques transsectoriels pourraient en outre être organisés (par ex. sur le développement des quartiers, sur la politique vieillesse ou sur le bénévolat). Ainsi, la Confédération, les cantons et les communes pourraient procéder à un état des lieux politique de la cohésion en Suisse – sous l'angle d'un développement cohérent du territoire – et identifier les éventuelles actions à entreprendre.

2.7 Agenda 2030

L'Agenda 2030 a été adopté en 2015 à l'unanimité de l'Assemblée de l'ONU. Sa mise en œuvre a fortement progressé sans qu'un espace global de discussion politique dédié lui soit consacré.

Les acteurs de la durabilité expriment unanimement un réel et urgent besoin de coordination au plus haut niveau et de manière transversale. Il est nécessaire de mettre en place une plateforme ayant pour vocation d'assurer la coordination entre tous les échelons institutionnels et avec les partenaires dédiés, une coordination à la hauteur des enjeux et respectueuse des principes de la répartition des tâches.

Les thématiques de l'Agenda 2030 sont indissociables de l'espace dans lequel vit la population et doivent être rattachées aux planifications et pilotages y relatifs.

Activités en cours ou en préparation

Aucune

Nouvelles activités envisageables

- Pilotage de la démarche de l'Agenda 2030 (A2030) : Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (sous-objectifs) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030. Ces objectifs doivent être atteints par tous les membres de l'ONU d'ici 2030. L'A2030 fixe un cadre de référence international à atteindre par l'ensemble des collectivités publiques. Pour appliquer ces objectifs en Suisse, il y a un fort besoin de coordination entre Confédération, cantons et communes. Dans ce cadre, la CT pourrait être une plateforme de discussion, d'échange réciproque des attentes et des modes de fonctionnement entre échelons.
- Utiliser la CT comme plateforme de coordination pour la mise en œuvre des mesures afin de concrétiser les objectifs de l'Agenda 2030. Ce dernier représente un cadre de référence international transposé ensuite dans les cantons et les communes par la définition de cibles, d'objectifs, de mesures, de plans d'action ainsi par des échanges de bonnes pratiques. La CT favorise ces échanges et assure la coordination dès le moment où ces outils sont conçus et mis à disposition ; ils doivent être transposés à l'ensemble des collectivités publiques.